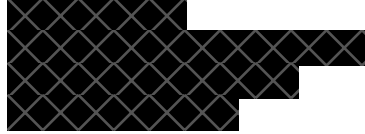




Madame Sophie DEJOUE





Saint Martin Lacaussade, le 18 février 2021

Madame 
Responsable de la mission Inspection du Travail
15, rue Louis Lejeune
CS 70013
92541 MONTRouGE

Objet : Question à  Responsable de la Mission Inspection du Travail de l'ASN

Madame,

Je vous sollicite ce jour en tant que Responsable de la Mission Inspection du travail de l'ASN.

Dans les nombreuses pièces du dossier que j'ai transmises le 10 mai 2019 à Monsieur  Inspecteur du Travail, je vous ai fait constater -entre autres- la demande écrite suivante, de mon chef de service, Monsieur A.  cf la pièce ci-jointe :

« Demande de ne pas déclarer mon accident du travail pour ne pas impacté le TF du site. »


Vous n'avez formulé aucune objection devant cet élément probant.

Élément qui constitue à lui seul un manquement au code du travail et une faute inexcusable de l'employeur
Ma question sera donc simple : Dois-je considérer que vous cautionnez ces agissements ?

Dans l'attente de vous lire, sans réponse de votre part dans un délai de 15 jours, j'en référerai a minima à votre ministre de tutelle.

Enfin, je pour votre information, vous solliciterai prochainement dans le cadre de ma reprise de travail et je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma sincère considération.

Sophie Dejoué

Copie : Monsieur 
Chef de Division de Bordeaux
Direction Générale de l'ASN